

CP 202/311/312

Une prime de 75 euros en décembre



La CGSLB vous conseille

Suite à l'accord sectoriel des CP 202, 311 et 312, une prime sera versée. En décembre, un salarié à temps plein, employé au 30 novembre 2019, bénéficie d'une prime brute unique de 75 euros.

Pour les travailleurs à temps partiel, ce montant est proportionnel à leurs prestations de travail.

Cette prime sera versée en même temps que la prime de fin d'année.

Vos collègues, amis et membres de votre famille peuvent aussi bénéficier de tous les avantages quand ils s'affilient.

Rendez-vous sur : <http://www.cgslb.be/fr/saffilier-a-la-cgslb>

S'affilier ? <http://www.cgslb.be/fr/saffilier-a-la-cgslb/registrer>

Votre Liberté Votre Voix

